

En Juillet 2006, une Communication de la Commission européenne¹ a ouvert la voie à l'élaboration d'une stratégie européenne sur les droits de l'enfant. La Commission s'est engagée à élaborer « *une stratégie globale de manière à ce que l'Union européenne contribue à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant dans toutes ses politiques internes et externes et soutienne les efforts déployés en la matière par ses États membres* ».

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en Décembre 2009, qui inclut les droits des enfants parmi les objectifs de l'UE et intègre la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne renforce les possibilités d'action de l'Union. Une stratégie de l'UE n'engendrerait pas de nouvelles compétences pour l'Union sur les droits de l'enfant, vu que la responsabilité première de leur sauvegarde incombe aux gouvernements nationaux. Mais elle offrirait un cadre important pour garantir que les droits de l'enfant soient promus et protégés dans toutes les politiques et actions communautaires.

Dans la présente position politique, Eurochildⁱ:

1. analyse les points forts et les points faibles de la mise en œuvre de la Communication de 2006;
2. souligne la valeur ajoutée d'une stratégie sur les droits de l'enfant de l'UE;
3. fait des propositions sur le contenu de la stratégie sur les droits de l'enfant de l'UE;

RÉSUMÉ DE NOTRE PROPOSITION

Selon Eurochild la stratégie européenne sur les droits de l'enfant devrait :

→ **Avoir pour objectifs majeurs de :**

- **promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans l'action interne et externe de l'UE;**
- **soutenir les efforts des États membres pour la promotion et la protection des droits des enfants et la mise en œuvre de la CNUDE.**

→ **Fixer un calendrier d'action de sept ans (2011-2018) comprenant deux périodes de mise en œuvre de 3 ans et demi.**

→ **Avoir les objectifs stratégiques suivants avec des propositions d'actions concrètes:**

- **adoption d'une approche intégrée des droits des enfants dans toutes les actions de l'UE.**
- **identification et développement d'actions prioritaires.**
- **suivi et évaluation des actions entreprises.**
- **accroissement de la collecte de données et développement d'indicateurs communs au niveau européen.**
- **Communiquer efficacement sur les droits des enfants.**

¹ COM2006/367 du 4 juillet, Communication de la Commission Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant.

1. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ACTION ENTREPRISE JUSQU'À PRÉSENT

Bien que la Communication de 2006 et les initiatives prises par ce biais aient été une étape importante, l'absence d'un cadre global et de principes clairs sur lesquels baser l'action de l'UE sur les droits de l'enfant est une lacune majeure.

La Communication a été structurée autour de sept objectifs spécifiques (repris ci-dessous) et de mesures concrètes, plus ou moins développées, cependant, d'une façon générale, Eurochild pense qu'il y a eu:

- peu de coordination entre les différents services de la Commission européenne,
- un engagement insuffisant des États membres,
- et un manque de leadership politique.

Objectif 1 de la Communication : tirer parti des activités déjà mises en œuvre, tout en répondant aux besoins urgents:

Les actions identifiées ont été prises dans des domaines allant de secteurs où l'UE a une compétence spécifique (comme le plan d'action en faveur des enfants dans la politique extérieure) à des secteurs dans lesquels l'action est réalisée à travers des mécanismes de *soft law* et de coopération intergouvernementale (par exemple, les actions sur la pauvreté des enfants).

Il s'avère difficile juger la mise en œuvre de certaines des autres mesures d'une portée plus générale, comme la promotion de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CNUDE), en partie à cause de l'absence d'un processus d'évaluation.

Des projets transnationaux favorisant les échanges internationaux ont bénéficié de programmes de financement spécifiques, mais ceci est encore largement insuffisant pour assurer que la création et la mise en œuvre des politiques de l'UE promeuvent et protègent les droits des enfants, y compris au sein de la Commission européenne.. Des ressources humaines et financières devraient être réunies pour atteindre cet objectif.

Objectif 2 de la Communication : établir les priorités d'une action future de l'Union européenne

Une étude pour évaluer l'impact des actions de l'UE concernant les droits des enfants est en cours et une consultation publique pour identifier actions futures est envisagée. Des efforts ont été déployés pour recueillir des données comparables sur les droits de l'enfant, notamment dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) sur l'inclusion sociale, et une étude sur les indicateurs concernant les droits de l'enfant a été réalisée pour le compte de l'Agence européenne des Droits Fondamentaux (FRA). Cependant, il y a encore beaucoup de progrès à faire notamment sur le développement des indicateurs sur le bien-être de l'enfant, la collecte de données sur les enfants les plus vulnérables et défavorisés, et la participation des enfants et des jeunes.

Trois propositions d'actions futures de l'UE sont en discussion au sein de la DG JLS: la violence dans les écoles (bullying), les enfants invisibles et la pauvreté des enfants. Des réunions d'experts sur les deux premiers thèmes ont été organisées pour recueillir des données factuelles et discuter d'éventuelles actions de l'UE.

Toutefois, avant que ces propositions soient mises en œuvre, des critères clairs pour ces actions (et les actions futures) devraient être précisés et approuvés. Ces critères doivent être identifiés afin de repérer où l'action de l'UE est la plus nécessaire et aurait le plus d'impact, cela en synergie avec les priorités des États membres.

Objectif 3 de la Communication : tenir systématiquement compte des droits de l'enfant dans les politiques de l'Union européenne

Il est essentiel d'adopter une approche intégrée des droits des enfants dans l'élaboration des politiques de l'UE.

En ce qui concerne les politiques internes de l'UE, la mise en oeuvre de l'approche intégrée des droits de l'enfant est assurée par l'Unité des droits de l'enfant de la Commission européenne. L'existence d'un tel exercice est déjà un progrès par rapport à la situation antérieure à la Communication de 2006 mais l'approche utilisée a une portée et un impact réduits. En effet, l'Unité des droits de l'enfant a une capacité limitée et ne peut pas couvrir tous les domaines des politiques internes de l'UE ayant une incidence sur les droits de l'enfant. En outre, il n'existe pas

d'outils ou de lignes directrices qui puissent assurer une pratique conséquente et cohérente. Enfin, peu a été entrepris pour renforcer la connaissance et la compréhension des droits de l'enfant de l'ensemble du personnel de la Commission.

Pour ce qui est du domaine des relations extérieures de l'UE, un *toolkit* sur l'approche intégrée des droits de l'enfant est en cours d'élaboration en collaboration avec l'UNICEF. L'objectif est de développer des outils de haute qualité et des modules de formation autour d'une série de questions relatives aux droits des enfants qui aideront le personnel de la Commission à mieux intégrer les droits de l'enfant dans toute une gamme de politiques, mesures juridiques ou budgétaires, programmes d'action et les structures organisationnelles. Eurochild recommande le développement d'un outil similaire pour les politiques internes.

Objectif 4 de la Communication : mettre en place une coordination et des mécanismes de consultation efficaces.

Dans le cadre de cette priorité, la Commission a proposé de créer un Forum européen sur les droits de l'enfant, de créer une plateforme virtuelle de discussion et de travail, d'encourager la participation des enfants, d'établir un groupe interservices sur les droits de l'enfant au sein de la Commission, et de nommer un coordinateur aux droits de l'enfant.

Eurochild déplore la portée limitée de ces actions. Le Forum de l'UE a eu lieu de façon sporadique et a souffert de peu de suivi; la plateforme de discussion virtuelle n'a pas été créée; des enfants ont été consultés dans certains cas, notamment au moyen de sondages Eurobaromètre et de groupes de discussion, mais cela est insuffisant pour parler de véritable implication des enfants dans les processus de décision; le groupe interservices s'est réuni de façon sporadique et les personnes nommées pour la défense des droits de l'enfant ont un mandat limité dans leurs services respectifs pour défendre ces droits. Enfin, une coordonnatrice aux droits de l'enfant a été nommée, mais ses tâches et ses relations avec les autres services de la Commission sont vagues.

Objectif 5 de la Communication : Renforcer les compétences et l'expertise dans le domaine des droits de l'enfant

Des fonctionnaires des services externes de la Commission, y compris des délégations auprès de pays tiers, ont reçu une formation sur les droits de l'enfant. Cette initiative est bienvenue mais elle est clairement insuffisante. Nous recommandons la création de matériel d'information et de formation, comprenant un *toolkit* sur les droits de l'enfant ainsi qu'un programme de formation pour le personnel des institutions de l'UE. Ce dernier devrait d'abord cibler les points centraux des droits de l'enfant pour chaque DG de la Commission européenne et les responsables de première ligne pour la stratégie sur les droits de l'enfant.

Objectif 6 de la Communication : Communiquer plus efficacement sur les droits de l'enfant

Les mesures proposées dans le cadre de cet objectif sont en cours de réalisation. Elles comprennent la conception d'une stratégie de communication sur les droits de l'enfant et la création d'un site Internet sur les droits des enfants conçu pour les enfants, pour faire connaître les principales mesures de l'UE ayant un impact direct sur leurs droits.

Objectif 7 de la Communication : Promouvoir les droits de l'enfant dans le cadre des relations extérieures

Le rôle et l'impact des actions de l'UE pour la promotion des droits de l'enfant dans les instances internationales et dans les relations avec les pays tiers ont peu de visibilité et sont peu connus du public. Par exemple, les succès de l'UE dans les négociations sur la résolution *omnibus* des Nations Unies sur les droits de l'enfant ont été peu médiatisés.

2. LA VALEUR AJOUTÉE D'UNE STRATÉGIE DE L'UE

La Communication de la Commission de 2006 reconnaît que la valeur ajoutée d'une action européenne est de :

- utiliser la présence de l'UE et son influence sur la scène mondiale pour promouvoir efficacement le respect, dans chaque pays, des droits universels de l'Homme, et plus particulièrement de l'enfant;
- se servir du poids et de la légitimité de l'UE pour faire passer les droits de l'enfant au premier plan des préoccupations internationales ;
- promouvoir et soutenir l'attention portée aux besoins des enfants, en s'appuyant sur le modèle européen de protection sociale, ainsi que sur les engagements politiques et les programmes qu'elle met en œuvre dans différents domaines.

Eurochild pense que la stratégie peut également apporter une forte valeur ajoutée car elle :

- démontrerait que l'Union est un leader mondial sur les droits de l'enfant;
- rendrait l'engagement des États membres vis-à-vis des droits des enfants plus visible;
- permettrait d'avoir les moyens d'examiner systématiquement les projets de législation et les politiques de l'UE de façon à renforcer les droits des enfants et à éviter tout impact potentiellement négatif;
- favoriserait l'accord sur des outils d'étalonnage des performances quant à la mise en œuvre de la CNUDE dans les États membres;
- offrirait un cadre pour l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques entre États membres et autorités régionales et locales;
- stimulerait les actions collectives en capitalisant sur des processus qui ont déjà un soutien significatif des États Membres, tels que la lutte contre la pauvreté et la promotion du bien-être des enfants, et encouragerait des actions des États membres dans des domaines d'action spécifiques.

3. PROPOSITION D'EUROCHILD POUR UNE STRATÉGIE RÉVISÉE DE L'UE SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Le nouveau mandat de la Commission européenne est l'occasion idéale pour revoir la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et améliorer la situation actuelle. Les nouveaux commissaires peuvent donner un nouvel élan et stimuler la mise en œuvre de la stratégie au sein de leurs directions générales respectives et dans les politiques, ainsi qu'en synergie avec les États membres et le Parlement européen. La Commissaire Reding, en tant que Vice-présidente de la Commission et Commissaire pour la justice, droits fondamentaux et citoyenneté, est bien placée pour guider la stratégie et travailler avec ses collègues pour faire des droits de l'enfant une réalité à travers l'UE.

Eurochild recommande que la nouvelle proposition de la Commission pour renforcer la stratégie européenne sur les droits de l'enfant fixe un cadre et des principes d'action de l'UE sous-tendus par les principes de la CNUDE et basé sur les mesures d'application générale². En tant que leader mondial sur les droits de l'enfant, ceci est un rôle clé pour l'Union dans sa détermination à améliorer la vie des enfants dans tous les pays de l'UE et en dehors de l'Union. La stratégie devra fixer des objectifs clairs, fixer un calendrier précis, déterminer des objectifs

² Les mesures d'application générales relevées par le Comité CNUDE cherchent à promouvoir la pleine jouissance de tous les droits de la Convention par tous les enfants et comprennent: la ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'Homme et la révision de réserves, des mesures législatives, l'élaboration de stratégies nationales ou des plans d'action ; la cohérence des politiques et l'approche intégrée des droits de l'enfant; le suivi et l'évaluation ; la collecte de données et d'indicateurs ; les ressources humaines et financières ; la formation et le renforcement des capacités, la coopération avec la société civile et la coopération internationale; le suivi des droits de l'enfant par des institutions indépendantes, et l'information et la sensibilisation aux droits des enfants . Bien que conçues pour guider les États membres dans leur rapport au Comité CNUDE (en tant qu'un des huit groupes de rapport), elles fournissent un excellent cadre pour l'Union européenne pour le développement de la stratégie sur les droits de l'enfant.

stratégiques, proposer des actions prioritaires, définir des mesures concrètes, préciser les responsabilités, créer des synergies et favoriser l'implication des différents acteurs dans sa mise en œuvre, et ce compris les États membres. Les suggestions d'Eurochild sont présentées ci-dessous et s'appuient sur les objectifs proposés dans la Communication de 2006.

Objectifs principaux:

- 1. Promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans l'action de l'UE;**
- 2. Soutenir les efforts des États membres de promotion et de protection des droits des enfants et de mise en œuvre de la CNUDE.**

Ces objectifs seraient atteints en :

- Utilisant la CNUDE en tant que document de référence pour toute action, et ce compris la définition de l'enfant comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans. Plus spécifiquement, les quatre principes généraux de la CNUDE: la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion et de la voir dûment prise en considération, doivent être à la base de toute action de l'UE concernant les droits de l'enfant.
- Assurant une approche cohérente et coordonnée à l'égard des enfants dans l'élaboration des politiques de l'UE, en établissant des principes de promotion et de protection des droits de l'enfant dans toute action interne et externe de l'UE.
- Adoptant une approche centrée sur l'enfant, suivant le principe selon lequel la réalisation des droits de l'enfant est le meilleur moyen d'aboutir à de meilleurs résultats pour l'enfant.
- Dans la pratique, cela signifie que les politiques de l'UE devraient être examinées du point de vue de leur compatibilité avec les droits des enfants.
- Favorisant et soutenant l'apprentissage mutuel et l'échange entre les États membres.
- L'UE devrait signer une déclaration unilatérale d'adhésion à la CNUDE, ce qui mettrait l'accent sur le véritable engagement de l'UE de respecter et de promouvoir les droits de l'enfant et renforcerait l'engagement des États membres de mettre en œuvre la Convention.

Calendrier: sept ans (2011-2018) sur deux périodes de mise en œuvre de 3 ans et demi

Objectifs stratégiques et propositions d'actions concrètes

3.1 Tenir systématiquement compte des droits de l'enfant dans toutes les actions de l'Union européenne

Les droits de l'enfant doivent être intégrés dans toutes les politiques et actions de l'UE. La conception et la mise en œuvre de ces politiques doivent contribuer à faire progresser les droits de l'enfant. Cela impliquerait d'avoir une approche centrée sur l'enfant, prenant en considération le bien-être de l'enfant indépendamment de sa situation familiale, tout en reconnaissant l'importance de la famille et de la situation familiale pour son bien-être. Cela impliquerait également de veiller à ce que les initiatives de l'UE n'aient pas d'impact négatif sur les enfants et soient en accord avec les principes de la CNUDE.

Actions envisageables

- Créer un *toolkit* sur les droits de l'enfant pour guider l'action interne de l'UE, similaire à celui qui est en cours de préparation pour l'action extérieure.

- Nommer une/des personne(s) de référence concernant les droits de l'enfant dans chaque direction générale.
- Entreprendre une formation systématique du personnel de la Commission sur les droits des enfants de façon à améliorer sa connaissance et sa compréhension de la CNUDE, et former en particulier les fonctionnaires du groupe interservices sur les droits de l'enfant et l'unité des droits fondamentaux et des droits de l'enfant. Cela devrait inclure des lignes de conduite pour l'évaluation de l'impact des politiques et actions de l'UE sur les droits de l'enfant (voir ci-dessous).
- Assurer l'allocation de ressources suffisantes, tant financières qu'humaines, de façon à garantir que l'intégration des droits de l'enfant soit effective.
- Réaliser une cartographie sur la façon dont les États membres de l'UE intègrent les droits de l'enfant et les outils qu'ils utilisent au niveau national et régionalⁱⁱ.
- Développer des outils spécifiques pour l'évaluation de l'impact sur les enfants de futures actions communautaires et faire systématiquement des évaluations d'impact. Les fonctionnaires chargés de la réalisation de l'étude d'impact devraient avoir des connaissances spécifiques dans le domaine à évaluer et avoir été formés sur les droits des enfants.

3.2 Identifier et développer des actions prioritaires.

Des principes et critères doivent être définis dès le départ pour le développement d'initiatives existantes et des initiatives futures sur les droits de l'enfant. Ces critères pourraient inclure:

- la valeur ajoutée d'une action de l'UE (par exemple, sur les questions transfrontalières);
- des défis communs à plusieurs États membres, identifiés dans les rapports du comité de la CNUDE;
- le suivi des questions qui ont été identifiées au niveau international et nécessitant un suivi particulier (tel que le suivi de l'étude de l'ONU sur la violence contre les enfants).

La publication d'une consultation publique incluant les enfants contribuera à l'identification des domaines dans lesquels l'action de l'UE est considérée comme plus pertinente et à créer un consensus sur les thèmes choisis. Les progrès réalisés au sein d'initiatives spécifiques de l'UE et de nouveaux thèmes à traiter devraient être régulièrement examinés par les parties prenantes. Les domaines prioritaires doivent avoir le soutien de toutes les parties prenantes et l'engagement des dirigeants de l'UE.

Actions envisageables

- Identifier les actions prioritaires pour la prochaine période de mise en œuvre de 3 ans et demi sur base des contributions des différentes DGs sur des actions en cours et leurs plans pour des actions futures, ainsi que sur base des réponses de la consultation publique. L'action devrait être mise en œuvre par la(les) DG(s) compétente(s) en fonction de son(leur) domaine d'expertise et la coordination serait assurée par le groupe interservices sur les droits des enfants.
- Veiller à ce que les actions entreprises soutiennent, d'une part, la mise en œuvre de la CNUDE dans les États membres de l'UE par l'échange et l'apprentissage mutuel, et d'autre part, à ce qu'elles soient complémentaires aux initiatives prises au niveau national. Cela pourrait être entrepris par le biais du processus de la MOC sociale.
- Identifier des programmes dans des domaines spécifiques afin de promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques, tels que le programme Daphné et le programme-cadre de recherche. Eurochild encourage l'organisation d'examen par les pairs (peer reviews) concernant les enfants dans le cadre de la MOC.

3.3 Suivre et évaluer les actions entreprises.

Le suivi et l'évaluation sont essentiels pour mesurer l'efficacité, l'impact et les résultats des politiques et des mesures prises et pour permettre d'améliorer les actions futures. La Commission devrait produire un rapport annuel sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie. Cela devrait être fait séparément du rapport annuel sur les droits fondamentaux, qui devra être présenté suite à l'adoption du traité de Lisbonne, même s'il peut accompagner ce rapport.

Le processus de rapport au Comité CNUDE permet un examen périodique de la mise en œuvre de la CNUDE par les États membres. Il s'agit d'un processus rigoureux qui permet aux gouvernements de revoir toutes les politiques nationales qui touchent les enfants, et il donne l'occasion aux ONG de s'exprimer sur la performance des gouvernements et de présenter leurs aspirations et visions concernant les droits de l'enfant dans leur pays. Le cycle de rapport au Comité CNUDE est de 5 ans ce qui est trop long pour permettre des mises à jour régulières, et est de nature très différente du processus dans lequel l'Union européenne s'engagerait. Eurochild préconise la production d'un rapport annuel de l'UE sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne sur les droits de l'enfant. Tout processus de rapport mis en place par l'Union européenne doit compléter (mais différer) de l'actuel processus de la CNUDE, et ne doit pas surcharger les États membres.

Actions envisageables

- Mener des consultations publiques et des enquêtes sur des questions spécifiques liées à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, en s'assurant que les enfants aient la possibilité d'y participer et d'exprimer leurs points de vue.
- Produire un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie.
- Créer un processus structuré qui permette aux États membres de fournir de l'information sur la mise en œuvre de la Stratégie au niveau national. Ce processus devrait être complémentaire au processus de rapport de la CNUDE.

3.4. Améliorer la collecte de données et le développement d'indicateurs communs au niveau européen.

À l'heure actuelle, il existe peu de données comparables sur les enfants à travers l'Europe, ce qui est une carence importante. Pour développer les politiques concernant les enfants, l'UE a besoin de données sur lesquelles baser ses orientations et ses objectifs. L'élaboration de politiques s'appuie sur la disponibilité et la qualité de données et d'indicateurs car ceux-ci sont essentiels pour identifier les problèmes, suivre les progrès et évaluer l'efficacité. Les indicateurs permettent d'améliorer les politiques et les pratiques dans des domaines prioritaires spécifiques. Cependant, tout ce qui est important ne peut pas être quantifié et tout ce qui peut être quantifié n'est pas forcément important. Pour cette raison, des outils supplémentaires doivent être développés pour recueillir des informations qualitatives.

Actions envisageables

- Accroître la disponibilité de données plus détaillées sur les enfants par le biais d'Eurostat.
- Assurer la collecte de données comparables sur les enfants les plus vulnérables, tels que les enfants placés hors du foyer familiale/ les enfants quittant le placement.
- Utilisez des enquêtes Eurobaromètre pour recueillir des informations sur les opinions des enfants et du public au sens large sur les droits des enfants.
- Organiser des groupes d'experts avec des enfants afin de recueillir des informations qualitatives sur le développement et la mise en œuvre de la stratégie et donner l'occasion aux enfants de partager leurs expériences.

- Développer des indicateurs sur le bien-être enfants dans le cadre de la MOC sociale (indicateurs de Laeken)³.
- Utiliser les données recueillies par le biais de l'Agence des Droits Fondamentaux, l'enquête PISA, et de l'OCDE.

3.5. Communiquer efficacement sur les droits des enfants.

L'UE doit montrer à ses citoyens qu'elle est un leader mondial en matière de droits de l'enfant. Les actions menées au niveau de l'UE peuvent contribuer de façon significative à l'engagement des citoyens dans le projet européen et les amener à prendre conscience de son importance pour leurs vies. En outre, ces actions peuvent contribuer à sensibiliser et à mieux faire comprendre la CNUDE et les droits de tous les enfants. L'UE pourrait soutenir des initiatives d'éducation et d'apprentissage des droits de l'enfant, en particulier pour les personnes impliquées dans la conception et la mise en œuvre des politiques. Des efforts seraient entrepris pour améliorer la visibilité de l'action de l'UE en faveur des droits de l'enfant et renforcer les synergies avec d'autres acteurs, en particulier avec le Conseil de l'Europe⁴ et les États membres.

Actions envisageables

- Organiser régulièrement le Forum européen sur les droits de l'enfant en tant qu'espace de débat et de suivi de l'élaboration de la stratégie, de discussion et d'échange de bonnes pratiques sur la mise en œuvre des droits de l'enfant par l'UE et les États membres.
- Entreprendre et soutenir l'éducation sur les droits de l'enfant. Le développement d'un site internet adapté aux enfants sera un outil important à cet égard. Ceci comprend le soutien à des actions de formation de ceux qui travaillent avec et pour les enfants (voir ci-dessus).
- Coopérer avec le Parlement européen, le Conseil et les autorités nationales et régionales pour garantir que la stratégie renforce et soutienne les efforts des États membres. Cette coopération devrait aussi renforcer le travail du réseau intergouvernemental « l'Europe de l'Enfance ».
- Collaborer avec le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, les défenseurs de l'enfant et autres parties prenantes afin de renforcer les synergies et compléter les travaux effectués à différents niveaux.
- Consulter et faire participer les enfants aux processus décisionnels en soutenant des projets sur la participation des enfants, en développant des structures au niveau national et régional pour encourager la participation des enfants; et en menant des enquêtes quantitatives et qualitatives afin de recueillir les opinions et les expériences des enfants et des jeunes.
- Produire un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie (voir ci-dessus).

L'ensemble de la Commission devrait prendre en charge la stratégie, selon les compétences et l'expertise spécifiques de chaque DG. L'unité des droits fondamentaux et des droits de l'enfant aurait un rôle majeur à jouer dans:

- le suivi de la mise en œuvre de la stratégie;
- la production du rapport annuel sur base de l'apport des différentes DG;
- la promotion de la formation sur les droits de l'enfant;
- la coordination du groupe interservices et du forum de l'UE sur les droits des enfants, et,
- la gestion du site internet adapté aux enfants.

³En 2009 une [étude sur la pauvreté infantile conduit par l'institut de Recherche Sociale TÁRKI](#) préparée pour la Commission européenne a proposé le développement d'indicateurs spécifiques sur le bien-être des enfants.

⁴D'importants travaux ont été développés au sein du Programme du Conseil de l'Europe " Construire une Europe pour et avec les enfants. Des actions spécifiques ont été adoptées sous la stratégie 2009-2011.

4. PROCHAINES ÉTAPES

Eurochild demande à la Commission européenne de développer au plus vite la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et de définir un cadre global pour les politiques et actions de l'UE qui apportent une valeur ajoutée et soutiennent les actions des États membres pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant. Ce faisant, l'UE pourrait directement influencer la qualité de vie de chaque enfant dans l'Union européenne.

Nous recommandons que l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie implique les enfants et établisse des synergies avec les initiatives prises aux niveaux international, national et régional.

Nous encourageons le lancement d'une véritable consultation sur la stratégie révisée de l'UE avec les États membres, la société civile, les organisations intergouvernementales, des chercheurs et les enfants et les jeunes. La consultation devrait viser à identifier quelles sont les attentes des enfants et des jeunes sur l'action communautaire et quels sont les domaines dans lesquels l'action de l'Union est considérée comme prioritaire et est une valeur ajoutée aux politiques des États membres.

ⁱ Eurochild est un réseau d'organisations travaillant en Europe pour promouvoir le bien-être et les droits des enfants et des jeunes. Notre travail est basé sur les principes inscrits dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Nous sommes cofinancés par la Commission européenne sous le programme PROGRESS. www.eurochild.org

ii Les exemples suivants ont été collectés par le biais des membres d'Eurochild et illustrent comment les États membres réalisent une approche intégrée des droits de l'enfant.

- Le Gouvernement gallois a fait une proposition (en discussion) pour intégrer le CNUDE dans le système juridique. Si elle est approuvée, cela rendra le gouvernement légalement responsable de tenir dûment compte de la CNUDE lors de l'élaboration des politiques et législation.*
- En Allemagne, l'idée d'intégrer la CNUDE dans le droit constitutionnel a été discutée d'une façon assez controversée. Mais, récemment, les instigateurs de l'idée ont regagné l'espoir lors de propositions faites par certains États fédéraux concernant leurs propres lois.*
- Le Ministère de l'enfance et la jeunesse (OMCYA) a été mis en place par le gouvernement irlandais en Décembre 2005. Son rôle est d'améliorer la vie des enfants et d'apporter plus de cohérence à l'élaboration des politiques pour les enfants. Les enfants ont maintenant une plus grande influence sur les questions qui les concernent à travers le Ministre de l'enfance et la jeunesse, Barry Andrews, TD, qui assiste à toutes les réunions du Cabinet de Ministres. Le OMCYA adopte une approche globale pour l'ensemble du gouvernement dans son travail en faveur des enfants. Il est basé dans le Département pour la Santé et les Enfants, et accueille du personnel des ministères de la santé, l'éducation et la justice travaillant en particulier sur les enfants. Son mandat couvre la politique de l'accueil et l'éducation dans la petite enfance, la justice juvénile, la participation des enfants et des jeunes, et la protection et bien-être de l'enfance. Le OMCYA a également pour tâche de contrôler et de faire progresser la mise en œuvre des principales politiques nationales en ce qui concerne les enfants, en ce compris la stratégie nationale pour l'enfance, le programme national d'investissement pour les garderies, la loi(cadre ?) 2001 sur les enfants, et le partenariat social national Vers 2016. Au niveau pratique, le OMCYA joue un rôle clé dans la promotion et mise en œuvre des engagements en matière de services à l'enfance.*
- Le Commissaire de l'Ecosse à l'enfance et la jeunesse a élaboré un processus d'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant basé sur 8 étapes: identification (décision de ce qui est à évaluer), cartographie (décrivant ce qui est proposé, ses conséquences et ses objectifs); recueil (rassembler les informations et les faits), consultation (demander aux enfants, aux jeunes et aux parties prenantes d'exprimer leur points de vue), analyse (évaluer l'impact de la proposition sur les droits des enfants et des jeunes), recommandation (tirer des conclusions et formuler des recommandations); publicité (rendre les résultats de l'évaluation de l'impact publics); évaluation (suivi et évaluation de l'impact de la proposition).*

-
- *En Lituanie, des conseils communautaires à la protection des droits de l'enfant ont été mis en place dans chaque municipalité. Leur rôle est de faire des propositions pour des politiques concernant les droits de l'enfant et d'établir des stratégies pour la communauté, de préparer et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la protection et la prévention de violation des droits de l'enfant. Les enfants sont également invités à être membres du Conseil.*